

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p><b>Commune de MONTCARRA</b> Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10 Procuration : 3 Votant : 13</p> <p>Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>N°06-2023 : admission en non-valeur – imputation 6541</b></p> <p>L’an deux mille vingt-trois, le treize-février, à 19h30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de <b>David EMERAUD</b>, Maire</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, CURT Alexis, DOUCHET Christophe, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PERRISSEZ Joel, SIGNOL Virginie</p> <p>Était absent : DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, MANCEAU Antoine, PENET Sacha, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine,</p> <p>Procuration donnée : 3 - DI RAFFAELE -THUILLIER Béatrice, PETITPIERRE Yves, RIVOIRE Christine,</p> <p>Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.</p>
--	---

**Vu** l’instruction budgétaire M14,

**Vu** l’état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de la Tour du Pin, pour lesquels il a été demandé l’admission en non-valeur, se décomposant comme suit :

- LISTE 126 pour 3,70 €
- LISTE 4898530311 pour 46.44€

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 13 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **ADMET** en non-valeur les titres de recettes dont le montant s’élève à :
  - \* 3,70 euros pour la liste 126
  - \* 46.44 euros pour la liste 4898530311
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l’exercice 2023 : Chapitre 65 – article 6541
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.

Au registre sont les signatures pour copie conforme.

**David EMERAUD, Maire**

